

FCPE SELECTION DNCA EUROSE

**Rapport de gestion
du 31/12/2016 au 29/12/2017**

Conseil de surveillance 2018

Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS ASSET MANAGEMENT

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

21 quai d'Austerlitz - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

Commissaire aux comptes

MAZARS

61 rue Henri Régnault - 92075 Paris La Défense Cedex

Déléataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

1-3 place Valhubert - 75013 Paris

CONTACTS :

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Asset Management.

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	4
a) Politique d'investissement	4
▪ Environnement Economique	
▪ Evolution de marchés	
▪ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	12
▪ Principaux mouvements au cours de l'exercice	
▪ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
▪ OPC Indiciel	
▪ Fonds de fonds alternatifs	
▪ Réglementation SFTR	
▪ Accès à la documentation	
c) Informations sur les risques	13
▪ Méthode de calcul du risque global	
▪ Effet de levier	
▪ Exposition à la titrisation	
▪ Gestion des risques	
▪ Gestion des liquidités	
▪ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG »)	15
e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte	16
2. Engagements de gouvernance et compliance	17
3. Frais et Fiscalité	22
4. Certification du Commissaire aux comptes	23
5. Comptes de l'exercice	29
6. Annexe(s)	46

1. Rapport de Gestion

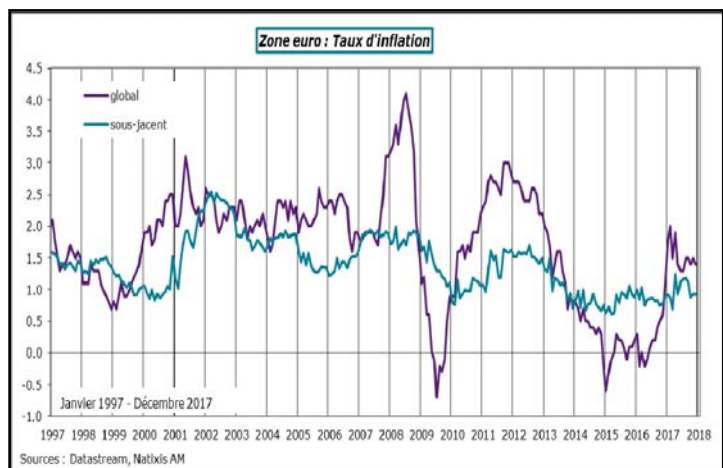
a) Politique d'investissement

■ Environnement Economique

La croissance mondiale s'est accélérée au cours de l'année 2017 sous l'égide des pays développés et de la robustesse des pays émergents. Cela s'est accompagné d'une reprise du commerce international. La croissance s'est révélée particulièrement dynamique en zone Euro, et en France en particulier, en raison notamment d'un effet de rattrapage. En dépit d'une plus forte demande, l'inflation est restée très modérée dans la plupart des économies. Cela a justifié le maintien de politiques monétaires accommodantes de la part des banques centrales et contribué à la faiblesse des taux d'intérêt obligataires. Les marchés actions ont quant à eux nettement progressé sur l'année saluant la nette amélioration des perspectives de croissance et de profits.

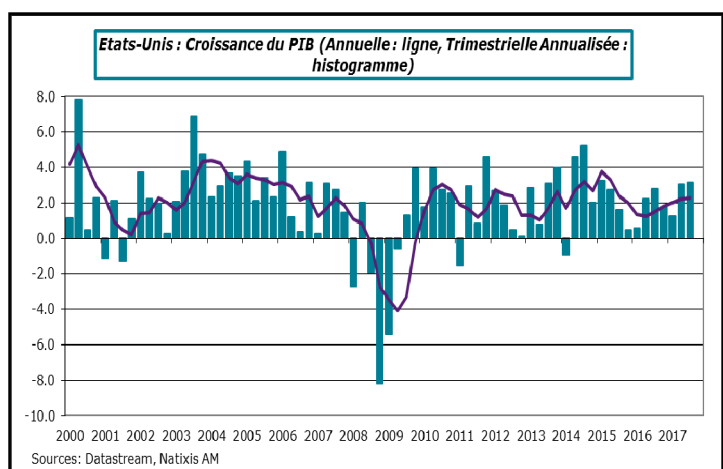
ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

L'un des points marquants a résidé dans la faiblesse de l'inflation. Au-delà d'un effet temporaire lié au prix du pétrole en début d'année, l'inflation s'est nettement modérée pour revenir fin 2017 à des niveaux bien inférieurs aux objectifs suivis par les banques centrales. En zone Euro, le taux d'inflation s'est ainsi établi à 1.4% en décembre, inférieur à la cible de 2% suivie par la banque centrale européenne (BCE). Le taux d'inflation sous-jacent (qui exclut l'alimentation et l'énergie) n'a été que de 0.9% en décembre. Il



évolue autour de 1% depuis la mi-2013 et traduit l'absence de tensions sur l'appareil productif et le marché de l'emploi. L'inflation devrait rester contenue en 2018 en raison d'un prix du pétrole attendu comme devant rester stable et d'une progression toujours modérée des salaires. Elle devrait en revanche commencer à se raffermir aux Etats-Unis, le marché du travail étant quasiment au plein-emploi.

Aux Etats-Unis, la croissance est restée solide soutenue principalement par la demande interne. L'économie connaît sa huitième année de reprise et manque d'impulsion supplémentaire. Ce n'est pas le plan de réforme fiscale voté par la chambre des représentants et le Sénat en décembre 2017 qui risque de changer la donne. Il repose principalement sur des baisses d'impôts aux entreprises et des déductions fiscales pour les plus riches dont l'impact sur la croissance se révélera limité et aura pour conséquence de creuser davantage les inégalités. Alors que l'économie est



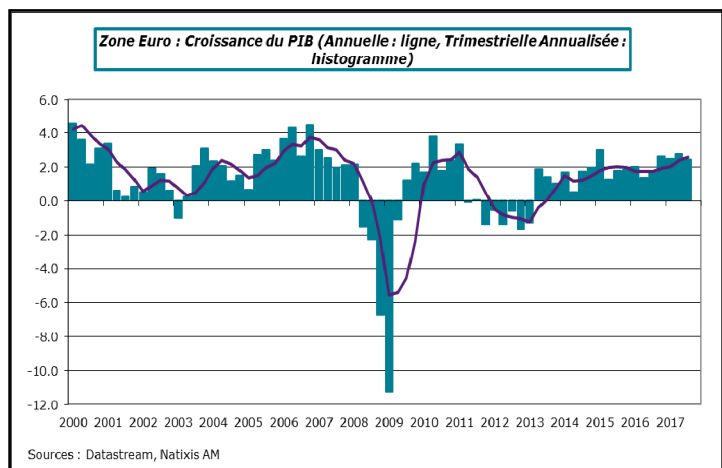
quasiment au plein emploi, les salaires continuent de progresser modérément ce qui se traduit par le maintien d'une inflation réduite. En novembre, l'inflation mesurée par le déflateur des dépenses des ménages, indicateur suivi par la banque centrale (Réserve Fédérale, Fed), s'est établi à 1.8% pour l'indice global et 1.5% hors alimentation et énergie.

1. Rapport de Gestion

En raison des progrès réalisés sur le front de l'emploi et de la convergence attendue de l'inflation vers la cible de 2%, la **Réserve Fédérale a poursuivi la normalisation graduelle de sa politique monétaire** entamée en décembre 2015. Elle a relevé à trois reprises la fourchette d'évolution des taux directeurs au cours de l'année (en mars, en juin et en décembre) pour la porter à [1.25% ; 1.50%] contre [0.50% ; 0.75%] en décembre 2016. Elle a également enclenché au mois d'octobre un processus de réduction progressive de la taille de son bilan. Ce dernier a été multiplié par cinq après la crise économique et financière pour atteindre le montant colossal de 4 500 milliards de \$ (soit 23% du PIB) suite à la politique d'achats massifs de titres obligataires. Cette réduction s'opèrera de manière graduelle et prévisible via la diminution progressive des réinvestissements de titres arrivant à échéance. La Fed ne prévoit pas de vendre d'actifs à ce stade. Le taux des fed funds restera le principal instrument de sa politique monétaire. Le renouvellement d'une grande partie du conseil des gouverneurs représente un risque pour l'année 2018. Jay Powell succèdera notamment à Janet Yellen à la présidence de la Fed à partir du mois de février. Ce dernier n'est pas un expert de la politique monétaire et se dit enclin à déréglementer en partie le secteur bancaire.

En zone Euro, la croissance s'est accélérée pour connaître sa plus forte progression en l'espace de 10 ans (2.3% attendu en 2017).

Compte tenu de l'importance des échanges intra-zone, elle s'est propagée à l'ensemble des pays et des secteurs. En France, notamment, la croissance est attendue en 2017 à 1.8%, la plus élevée depuis 6 ans. La demande interne privée a bénéficié de politiques budgétaires devenues globalement neutres sur la croissance, et non plus restrictives comme en 2011-2013, de conditions de financement très avantageuses permises par la



politique monétaire de la BCE et d'un prix du pétrole encore attractif. Les exportations ont par ailleurs profité de l'amélioration du commerce mondial. Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises en décembre ont laissé présager d'une accélération de la croissance en fin d'année 2017 et du maintien d'une croissance très robuste début 2018. Face à une plus forte demande, ils prévoient d'accroître leurs effectifs ce qui soutiendra davantage la demande interne. Cette reprise est avant tout cyclique. L'emploi et l'investissement rattrapent leur retard après s'être ajustés durant la crise et avoir tardé à repartir de l'avant. La croissance devrait rester bien orientée en 2018 avant de commencer à ralentir en raison des contraintes pesant sur les capacités de production. Afin de pérenniser la croissance, des réformes structurelles doivent être adoptées. L'environnement actuel très favorable constitue une opportunité pour prendre des mesures décisives visant à améliorer le fonctionnement de l'économie.

Compte tenu de la faiblesse de l'inflation, la BCE a maintenu une politique monétaire très accommodante. Elle a laissé ses taux inchangés à un très bas niveau (0% pour le taux de refinancement et -0.40% pour le taux de dépôt) et elle a poursuivi son programme d'achats d'actifs financiers entamé en mars 2015. Des ajustements y ont été apportés. A partir d'avril 2017, le montant mensuel des achats a été ramené au niveau initial de 60 milliards d'euros en raison de la dissipation des risques de déflation (contre 80 milliards d'euros entre avril 2016 et mars 2017). En octobre, la BCE a annoncé qu'elle ajusterait prudemment son programme d'achats d'actifs, à partir de janvier 2018, compte tenu de la reprise de la croissance. Ce dernier devait se terminer en décembre 2017 a été prolongé jusqu'en septembre 2018 au moins et tant que l'inflation n'aura pas montré de signes de convergence durable et auto-entretenu vers l'objectif de 2%.

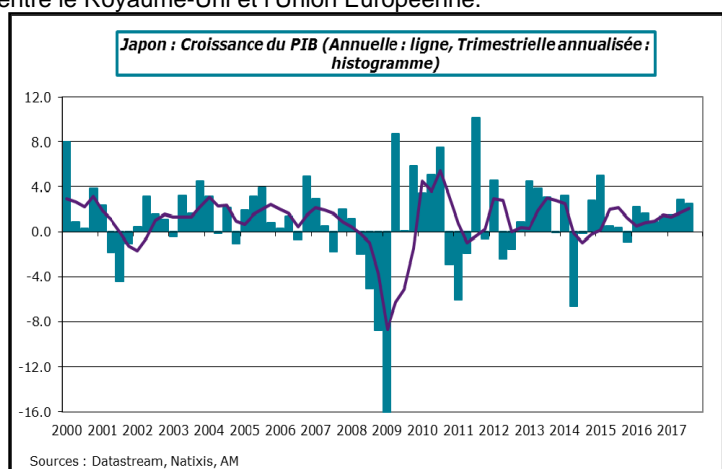
1. Rapport de Gestion

Les montants mensuels seront plus réduits (30 milliards d'euros au lieu de 60). La BCE s'est déclarée prête à en augmenter la taille et/ou la durée. Les réinvestissements de titres vont par ailleurs se poursuivre une fois le programme terminé ce qui continuera de peser sur les taux longs. Enfin ses taux demeureront bas pendant une période de temps prolongée et bien après la fin des achats d'actifs. La politique monétaire reste ainsi très accommodante dans la durée afin de conserver des conditions de financement avantageuses pour permettre une croissance plus robuste et in fine un raffermissement de l'inflation de manière durable et sans support monétaire. A cette fin, la BCE risque de ne pas modifier ses taux au cours des deux prochaines années.

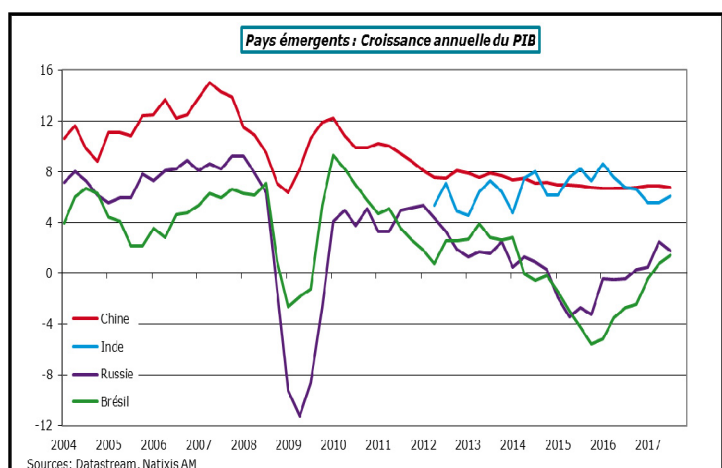
Au Royaume-Uni, le vote des britanniques en faveur d'une sortie de l'Union Européenne, lors du référendum du 23 juin 2016, a commencé à peser sur la croissance. L'accélération de l'inflation (3.1% en novembre), consécutive à la nette dépréciation de la livre sterling, s'est traduite par une baisse du pouvoir d'achat des ménages pesant sur leur consommation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a décidé de relever ses taux de 25 points de base à 0.50%, lors de la réunion du 2 novembre, quitte à peser davantage sur la croissance.

Les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne n'ont commencé qu'en juin 2017, un an après le référendum, et se révèlent particulièrement difficiles. La première phase de négociation a concerné les conditions de sortie du Royaume-Uni, dont celle du règlement financier. Des progrès suffisants ayant été constatés sur ce plan, le Conseil européen a recommandé, le 15 décembre, le lancement de la 2^{ème} phase de négociation. Celle-ci portera sur la période de transition et le cadre des futures relations entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Pour la 1^{ère} fois depuis 17 ans, le Japon a enregistré sept trimestres consécutifs de croissance. Celle-ci a bénéficié du maintien d'une politique monétaire très accommodante de la part de la Banque du Japon et de la reprise du commerce mondial. La BoJ cible le taux à 10 ans à 0% depuis septembre 2016 et s'est engagée à dépasser sa cible d'inflation (qui est de 2%). Pour autant, l'économie ne parvient toujours pas à sortir durablement de la déflation. L'inflation n'a été que de 0.6% en novembre et de 0.3% hors produits frais et énergie.



Dans les pays émergents, la croissance s'est raffermie. Ils ont profité de l'accélération du commerce mondial, de la hausse du prix des matières premières et de l'accélération de la croissance dans les pays développés. Le Brésil et la Russie sont ainsi sortis de récession. En Chine, la croissance est restée robuste profitant du maintien d'une consommation solide et d'un marché de l'immobilier toujours porteur. Après avoir stabilisé l'activité, les autorités ont adopté en fin d'année des mesures ciblées visant à réduire le



1. Rapport de Gestion

risque financier lié au niveau d'endettement élevé. Ce dernier a notamment amené les agences de notation Moody's et Standard & Poor's à dégrader la note de la dette souveraine chinoise au cours de l'année.

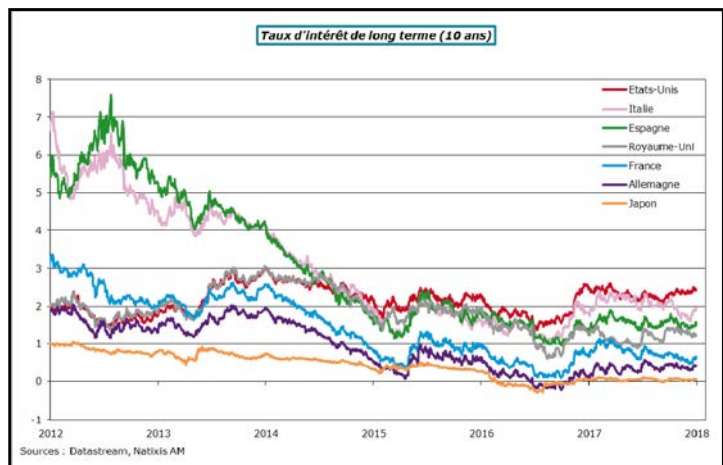
LES MARCHES FINANCIERS :

LES MARCHES OBLIGATAIRES D'ÉTAT :

Les taux obligataires souverains sont restés à un bas niveau reflétant l'attente de politiques monétaires comme devant rester accommodantes en raison d'une inflation toujours réduite.

Cela a été notamment le cas des taux à 10 ans américains et ceci en dépit des trois relèvements de taux directeurs de la part de la Fed et de l'amorce de la réduction de son bilan à partir du mois d'octobre. Celle-ci a bien pris le soin de les préparer au travers de sa communication afin d'éviter de générer d'éventuelles tensions comme cela avait été le cas en 2013. Les taux courts américains se sont en revanche sensiblement tendus, du fait des relèvements de taux de la Fed, ce qui s'est traduit par une nette réduction de l'écart de rendement entre le 10 ans et le 2 ans. Le 29 décembre 2017, le taux à 10 ans américain a clôturé à 2.41%, comparable au niveau qui prévalait un an auparavant (2.45%, le 30 décembre 2016).

En France, les taux à 10 ans sont restés jusqu'au mois d'avril bien supérieurs aux taux allemands en raison de l'incertitude liée à l'élection présidentielle. La montée des intentions de vote en faveur de partis populistes a généré des inquiétudes quant au devenir de la France au sein de l'Union Européenne. L'élection d'Emmanuel Macron a permis de rassurer les marchés et s'est traduite par une réduction de l'écart de taux avec l'Allemagne dès la fin du mois d'avril.

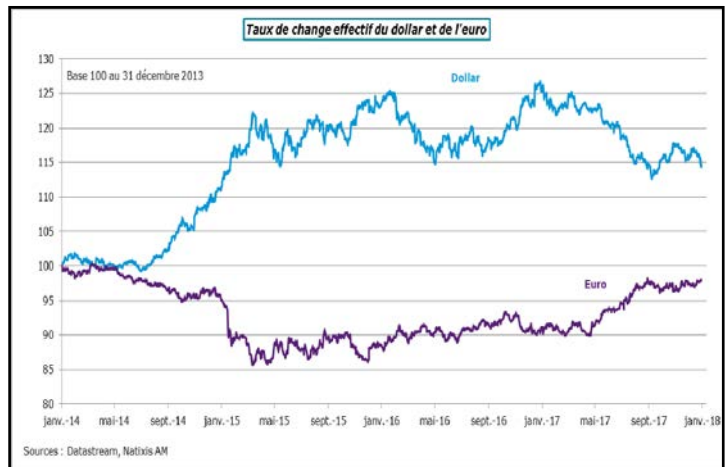


En zone Euro, les marchés obligataires ont ponctuellement enregistré des tensions suite au discours de Mario Draghi, le président de la BCE, prononcé le 27 juin à Sintra, au Portugal. En signalant que la politique monétaire avait non seulement permis d'éliminer les risques de déflation mais aussi créé des « pressions reflationnistes », les taux se sont sensiblement tendus, les marchés anticipant une normalisation prochaine de la politique monétaire de la BCE. Celle-ci a rapidement indiqué que ces propos avaient été sur-interprétés et assuré du maintien d'une politique monétaire très accommodante dans la durée compte tenu de la faiblesse de l'inflation. Les taux se sont ainsi détendus et ceci en dépit de la remontée des risques politiques durant l'automne. Cela a commencé, le 24 septembre, avec la victoire en demi-teinte d'Angela Merkel aux élections législatives et l'impossibilité de former un gouvernement de coalition d'ici la fin de l'année. Cela s'est poursuivi, le 2 octobre, avec la tenue d'un référendum illégal sur l'indépendance en Catalogne qui a déclenché une grave crise politique. Le taux à 10 ans allemand a clôturé à 0.42%, le 29 décembre 2017, contre 0.11%, le 30 décembre 2016. Le taux à 10 ans français a terminé l'année à 0.66%, comparable au niveau de 0.69%, un an auparavant.

1. Rapport de Gestion

LE MARCHÉ DES CHANGES :

L'année a été marquée par la nette appréciation de l'euro vis-à-vis des monnaies des principaux partenaires commerciaux de la fin du mois d'avril à la fin août. Les marchés ont été rassurés par les résultats de l'élection présidentielle française puis par la robustesse de la croissance en zone Euro. A cela se sont ajoutées, fin juin, les craintes d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire de la BCE. Celles-ci ont rapidement été douchées et la monnaie unique s'est stabilisée durant l'automne. Le taux de change effectif de l'euro (somme pondérée des taux de change vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux) s'est apprécié de 7.5% sur l'année.



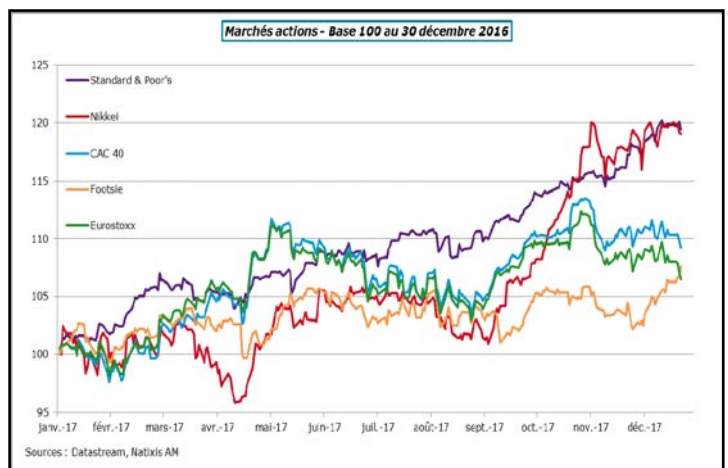
Le dollar a quant à lui connu l'évolution inverse. Une inflation finalement plus modérée qu'attendu et une réforme fiscale qui a tardé à être adoptée, et dont l'impact sur la croissance sera limité, ont amené les investisseurs à revoir en baisse le rythme de relèvement des taux directeurs de la Fed. Le taux de change effectif du dollar s'est ainsi déprécié de 8.7% sur l'année.

Au total, l'euro s'est apprécié de 13.8% par rapport au dollar en 2017 pour clôturer à 1.20 \$, le 29 décembre 2017.

LES MARCHES BOURSIERS :

Les marchés actions se sont inscrits en nette progression saluant l'accélération de la croissance mondiale, le maintien de politiques monétaires accommodantes et l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence française.

Ils ont commencé timidement l'année en raison de l'incertitude politique liée à l'élection présidentielle française. Après le choc lié au Brexit et à l'élection de Donald Trump en 2016, les investisseurs se sont inquiétés de la montée des intentions de vote en faveur des partis populistes et des risques inhérents au devenir de la France au sein de la zone Euro. Les résultats du 1^{er} tour, le 23 avril, puis l'élection d'Emmanuel Macron, le 7 mai, ont été salués par les indices européens. Ce dernier promet l'adoption de réformes structurelles et plaide pour un renforcement de la zone Euro. Entre le 21 avril et le 5 mai, le CAC 40 a gagné 7.4% et l'Eurostoxx 50 6.4%. L'euphorie des marchés européens s'est transmise aux marchés américains et japonais dans une moindre ampleur.



Alors que l'indice Standard & Poor's américain a poursuivi sa hausse au cours de l'été pour atteindre de nouveaux plus hauts historiques, les indices européens ont sensiblement baissé à partir du 27 juin. Les propos tenus par Mario Draghi ont fait craindre une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire et généré une forte appréciation de l'euro. Ces inquiétudes se sont dissipées lors de la réunion de la BCE du 7 septembre et les marchés actions ont nettement rebondi, portés par les perspectives d'une accélération de la croissance.

1. Rapport de Gestion

Durant l'automne, les indices ont profité de l'avancée des discussions concernant la réforme fiscale américaine. Les vastes baisses d'impôts promises aux entreprises durant la campagne présidentielle de Donald Trump ont finalement été adoptées en décembre ce qui a profité aux marchés américains. Les marchés européens ont consolidé sur les deux derniers mois de l'année sur fond de grave crise politique en Catalogne et des difficultés à former un gouvernement de coalition en Allemagne.

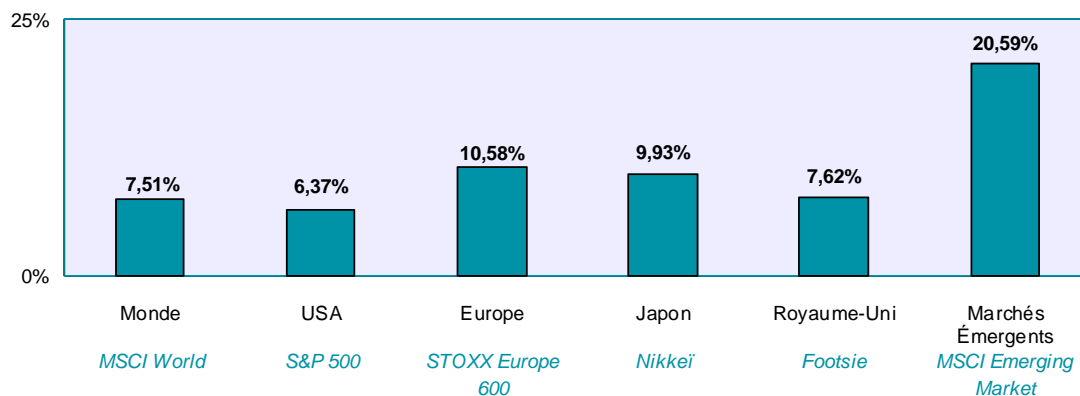
Au total, sur l'ensemble de l'année, l'indice CAC 40 a augmenté de 9.3% et l'indice Eurostoxx 50 de 6.5%. Aux Etats-Unis, l'indice Standard & Poor's a progressé de 19.4% exprimé en dollars et de 4.9% exprimé en euros. Au Japon, l'indice Nikkei a augmenté de 19.1% sur l'année profitant de la reprise de la croissance. Exprimé en euros, l'indice Nikkei s'est inscrit en hausse de 8.3%.

1. Rapport de Gestion

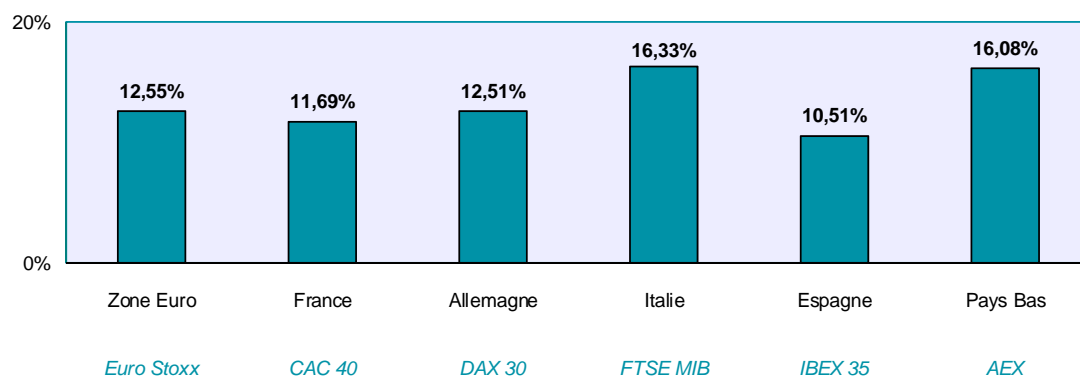
Evolution de marchés

Actions

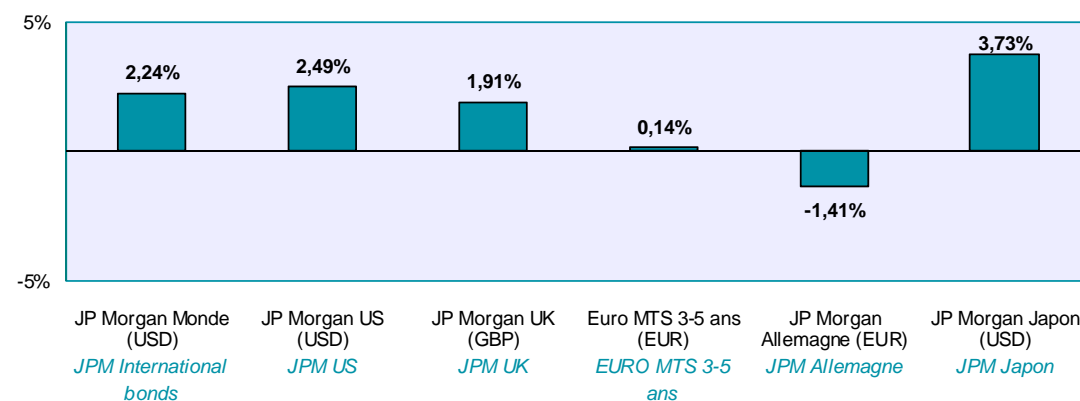
Du 30/12/2016 au 29/12/2017



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	29/12/2017 (en %)	30/12/2016 (en %)
Zone Euro	-0,33	-0,32
Royaume-Uni	0,52	0,37
USA	1,69	1,00
Japon	0,07	0,06

1. Rapport de Gestion

▪ Politique de gestion

Le fonds Selection DNCA Eurose investit la totalité de son actif dans les parts de l'OPC maître « DNCA INVEST - EUROSE part I » et, à titre accessoire, en liquidités.

Analyse de l'année 2017

Après un mois de décembre relativement calme sur tous les marchés financiers, l'année 2017 a avant tout été marquée, outre l'excellente performance des marchés actions, par une volatilité exceptionnellement faible. La mainmise des banques centrales sur les marchés obligataires et ses retombées sur les actifs plus risqués en sont la principale raison. Les taux des emprunts d'État, à l'image du Bund à 10 ans qui n'a gagné que 20 points de base environ, sont restés dans des fourchettes difficilement prévisibles un an plus tôt, faisant de nouveau mentir les anticipations pessimistes des stratégestes. Les spreads de crédit ont continué de se resserrer et l'indice Euro STOXX 50 Net Return a clôturé l'année en hausse de 9,15 %.

Durant l'année, les actions Air France-KLM, Commerzbank et STMicroelectronics ont été les trois principaux moteurs de performances. À l'inverse, les titres de CGG, TECHNICOLOR et LEONARDO ont constitué les trois principaux freins.

La participation renforcée aux émissions BTPei 09/2018, BTPei 09/2019 et Volkswagen Call 09/2018 a été la principale modification apportée en cours d'année. En outre, une ligne de près de 2 % d'investissement a été ouverte sur les actions Zodiac Aerospace. Côté freins, les positions sur les obligations CNH 03/2018, CNH 03/2019 et SPGB 10/18, qui ont nui à la performance, ont été partiellement allégées.

À fin 2017, les niveaux de rémunération des liquidités du portefeuille avoisinaient 4,51 % (y. c. les OPCVM du marché monétaire et fonds apparentés) et les actifs nets représentaient 5341 millions d'euros.

La performance nette du FCPE Selection DNCA Eurose s'établit à 4.76% contre +2,23 % pour l'indice de référence composite (20 % Euro STOXX 50 NET RETURN + 80 % FTSE MTS Global avec dividendes et coupons réinvestis).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur L'OPC

▪ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LEONARDO INV.EUROSE I C.4DEC	20 595 883,86	1 249 543,42

▪ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

▪ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

▪ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

▪ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

▪ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : nam-service-clients@am.natixis.com.

1. Rapport de Gestion

c) Information sur les risques

▪ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

▪ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,64%.

- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 99,64%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture.

Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier sur le fonds.

▪ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

▪ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

▪ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de

1. Rapport de Gestion

gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

- **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (« ESG »)

L'approche de la gestion responsable par Natixis Asset Management

Impliquée dans les problématiques de développement durable et d'investissement socialement responsable (ISR) depuis plus de 30 ans, Natixis Asset Management a défini et structuré une stratégie de Responsabilité Sociétale (RSE) ambitieuse et collective, positionnée au cœur de son activité et son fonctionnement.

En tant que gestionnaire d'actifs de premier plan, Natixis Asset Management a en effet pleinement conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Natixis Asset Management a décidé de franchir un cap supplémentaire au cours de ces dernières années en développant une approche de gestion responsable déclinée à l'ensemble de ses processus d'investissement. Cette démarche favorise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI), dont Natixis Asset Management est signataire depuis 2008. Fruit d'une réflexion approfondie menée sur plusieurs années, cette démarche de gestion responsable s'articule autour de quatre engagements principaux englobant de multiples initiatives :

- Comprendre les problématiques de développement durable, analyser leurs impacts sur les secteurs et évaluer un large univers d'émetteurs.
- Gérer de façon responsable en tenant compte de critères extra-financiers dans les décisions d'investissement à travers l'intégration ESG et une politique d'exclusion.
- Encourager les émetteurs à améliorer leurs pratiques ESG en faisant entendre notre voix lors des assemblées générales et en initiant un dialogue constructif avec les interlocuteurs.
- Co-construire des standards IR/ESG avec nos pairs et promouvoir la gestion d'actifs responsable.

Pour en savoir plus, [accédez à l'ensemble des engagements RSE de Natixis AM](#)

Ainsi, la recherche extra-financière est partagée avec les équipes de gestion (via son intégration au sein des outils de Front Office). Les équipes de gestions sont également sensibilisées aux enjeux ESG et ainsi en mesure d'identifier les impacts potentiels de ces dimensions en terme de risques ou d'opportunités au regard de la spécificité des différents processus de gestion, et dans le respect des attentes Clients.

Pour autant, et de par son processus de gestion, ce fonds ne prétend pas à ce jour intégrer de façon formalisée les dimensions E, S et G.

1. Rapport de Gestion

e) Loi sur la transition Energétique pour la croissance verte

Cet OPC n'est pas concerné par la réglementation sur la Loi de Transition Energétique pour la croissance verte.

2. Engagements de gouvernance et compliance

▪ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

▪ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

▪ Politique de rémunération

1. Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de Natixis AM et s'applique à l'ensemble du personnel de Natixis AM.

La politique de rémunération différencie la rémunération fixe, déterminée à partir des normes de marché, de la rémunération variable liée à l'évaluation de critères définis de performance individuelle ou collective. La politique de rémunération est définie et formalisée par la direction des ressources humaines et les membres du comité exécutif de Natixis AM. Elle est approuvée par Natixis Global AM, revue annuellement et soumise pour avis de conformité au RCCI directeur contrôles permanents de Natixis AM. Ses principes généraux font l'objet d'une information annuelle aux membres du comité d'entreprise, au conseil d'administration et à l'ensemble du personnel. La fonction de surveillance est assurée par Natixis Global AM.

a. Définition de la performance

La contribution et le niveau de performance des collaborateurs sont évalués au regard de leurs fonctions, missions et niveau de responsabilités dans l'entreprise. Il est distingué plusieurs catégories de personnel :

- Le comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et les résultats financiers. La performance s'apprécie annuellement.

- Les fonctions de support et de développement commercial sont évaluées sur leur capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les fonctions du développement commercial. Ces objectifs quantitatifs sont définis et communiqués en début de chaque année.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- Les fonctions de contrôles dont l'évaluation repose uniquement sur l'appréciation de critères qualitatifs définis annuellement afin de ne pas compromettre leur indépendance ni créer de conflit d'intérêts.

- Les fonctions de gestion dont l'évaluation repose sur deux critères quantitatifs : le ratio d'information ou le ratio de Sharpe (pour les portefeuilles de rendement absolu) et le classement concurrentiel, complétés d'un ou de plusieurs critères qualitatifs. Les critères quantitatifs n'autorisent pas une prise de risque excessive.

- Le ratio d'information est le rapport entre la surperformance relative à un indice de référence et la volatilité relative à cet indice. Il permet de mesurer la valeur ajoutée de l'équipe de gestion par unité de risque sur une période de un et trois ans sur les produits appartenant aux composites GIPS (Global Investment Performance Standards représente les normes de certification annuelle des performances des portefeuilles sous gestion par un tiers externe.) La performance est évaluée en comparant cet indicateur calculé à un ratio d'information cible défini ex-ante par les directeurs des investissements, membres du comité exécutif et validé par la direction des risques.

- Le ratio de Sharpe se substitue au ratio d'information quand le portefeuille géré appartient à la catégorie rendement absolu. Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rentabilité d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque, divisé par la volatilité du portefeuille.

- Le classement concurrentiel est issu des classements Morningstar® exprimés en décile et calculés sur une période de un et trois ans. La performance de gestion est traduite par le positionnement des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période d'un et trois ans pour matérialiser la recherche de performance pérenne de l'entreprise et afin de limiter le poids d'une performance ponctuelle.

Les critères qualitatifs sont définis annuellement. Ils portent sur la contribution à la fiabilisation d'un process, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la contribution au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets.

b. Composante de la rémunération

La politique de rémunération veille à maintenir une proportion équilibrée entre rémunération fixe et variable, la direction des ressources humaine en est la garante. Les revalorisations des salaires fixes et l'attribution des rémunérations variables sont étudiées une fois par an dans le cadre de la campagne d'avancement.

i. Rémunération fixe

La rémunération fixe rémunère les compétences et l'expertise attendues dans l'exercice d'un poste.

ii. Rémunération variable

Les rémunérations variables rémunèrent une performance annuelle, collective ou individuelle, elles sont encadrées par un budget global défini annuellement par un pourcentage de redistribution appliqué sur le montant de résultat courant avant impôt (RCAI) de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle. Les rémunérations variables collectives que sont l'intéressement, la participation, le plan d'épargne salariale (PES) et le plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)

2. Engagements de gouvernance et compliance

sont comprises dans le budget global alloué aux rémunérations variables. Elles n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de Natixis AM et/ou des produits gérés et ne rentrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Les rémunérations variables individuelles sont attribuées discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle. Elles peuvent inclure une part non significative d'avantage en nature lié à l'attribution d'un véhicule. Pour la population non régulée, elles sont versées en totalité sous forme numéraire et sont attribuées de façon sélective et varient d'une année sur l'autre en fonction de l'appréciation des critères de performance. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée par la prise d'un niveau de risque non conforme ou le non-respect des procédures internes sur l'année considérée. Il n'y a pas de garantie contractuelle encadrant les rémunérations variables.

iii. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Natixis AM souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs clés au travers d'un dispositif de rétention intégré aux politiques de rémunération qui permet d'allouer un montant de rémunération variable supplémentaire, attribué sous forme d'unités indexées sur la variation du RCAI de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle et acquis par tranches égales sur une période de minimum trois ans. Il permet ainsi, sous réserve de conditions de présence, d'associer les collaborateurs à l'évolution des résultats. Les montants sont attribués au regard de l'évaluation de la performance et d'un engagement professionnel individuel sur une année considérée. L'enveloppe allouée au dispositif de rétention est contenue dans le budget global alloué aux rémunérations variables.

2. Déclinaison du dispositif applicable à la population régulée

a. Identification de la population régulée

La DRH et RCCI directeur contrôles permanents déterminent et formalisent en début d'année le périmètre de la population régulée de Natixis AM, correspondant aux collaborateurs dont les activités professionnelles sont impliquées dans les processus d'investissement et/ou qui peuvent à titre individuel avoir une incidence significative sur le profil de risque de Natixis AM et/ou des produits gérés. Sont systématiquement inclus dans le périmètre de la population régulée : les membres du comité exécutif, les fonctions de direction des activités de support ou administratives (directeurs financier, juridique, commercial, marketing, opérations et ressources humaines) et les fonctions de direction de contrôle (directeurs risques, conformité et contrôles).

L'identification des fonctions de gestion et de risque incluses dans le périmètre des fonctions régulées est réalisée annuellement par la DRH et le RCCI directeur contrôles permanents à partir de la cartographie des processus de gestion. La direction générale valide le périmètre de l'ensemble de la population régulée.

b. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population régulée

L'évaluation de la performance de la population régulée suit le même dispositif que celui applicable à l'ensemble des collaborateurs de Natixis AM de même que la composition de la rémunération.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération variable et, le cas échéant, le dispositif de fidélisation de la population régulée sont attribués globalement pour moitié en numéraire et pour autre moitié sous forme d'équivalent instrument financier. Pour les rémunérations variables les plus faibles, en deçà d'un seuil défini annuellement, la proportion de différé ne s'applique pas. La liste des collaborateurs concernés est validée par le RCCI directeur contrôles permanents de Natixis AM. Pour les rémunérations les plus élevées de Natixis AM, la proportion différée sous forme d'équivalent instrument financier peut atteindre 60%.

L'alignement des prises de risques et des intérêts des collaborateurs régulés d'une part et de Natixis AM d'autre part se traduit par le paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'unités indexées sur le RCAI de Natixis AM et des activités qu'elle contrôle, acquises à échéance minimum de trois périodes annuelles de report sous condition de présence, d'absence de comportement fautif ou de comportement frauduleux intentionnel, de faute professionnelle, et de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de Natixis AM et/ou des produits gérés.

Par ailleurs, l'alignement d'intérêt passe par une clause d'indexation appliquée sur le nombre d'unités à l'expiration de chaque période de report. Cette clause repose sur l'évaluation d'un critère calculé, à l'issue de l'année suivant l'attribution pour le premier report, à l'issue de la deuxième année suivant l'attribution pour le deuxième report et ainsi de suite, à partir des composites GIPS. Une sous performance significative constatée sur ce critère entraîne un abattement de 10 à 100% du nombre d'unités acquises. Cette clause s'applique également au dispositif de fidélisation. Le calcul de ce critère est fourni annuellement par le service de reporting et validé de façon indépendante par la direction des risques. Le périmètre d'expertise du collaborateur correspond à une pondération entre les périmètres de l'équipe du collaborateur, du pôle d'expertise auquel il est rattaché et de Natixis AM. Cette pondération est validée par le RCCI directeur contrôles permanents. Le critère est calculé, pour les fonctions de directeurs (trices) d'investissement, à 50% sur le périmètre d'expertise supervisé et à 50 % sur le périmètre de Natixis AM. Le critère est calculé, pour toutes les autres fonctions, sur le périmètre de Natixis AM. En fonction de sa situation financière, Natixis AM peut également considérer que les versements en cours d'acquisition ne seront finalement pas attribués pour une ou plusieurs années.

c. Dispositif de contrôle

A la fin de chaque campagne d'avancement et avant attribution des rémunérations variables, la DRH formalise un contrôle de l'adéquation et de l'efficacité de la politique de rémunération de la population régulée (la liste nominative, les montants attribués, la répartition entre les versements immédiats et différés et la partie numéraire et équivalent instrument financier). Il est approuvé par le comité exécutif et par Natixis Global AM.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de la politique de rémunération comprenant la population régulée, ainsi que l'enveloppe de rémunération annuelle des dirigeants sont fournis annuellement au conseil d'administration de Natixis AM. Dans le cadre des campagnes d'avancement, les propositions individuelles sont validées par la direction des ressources humaines et la direction générale de Natixis AM, puis successivement par les instances de validation des rémunérations de Natixis Global AM et de Natixis. La rémunération du directeur général est déterminée par la direction générale de Natixis Global AM et de Natixis et est présentée au comité des nominations et des rémunérations de Natixis.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2016* : 34 555 156 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2016 : 11 098 660 €

Effectifs concernés : 553 collaborateurs

** Rémunérations fixes calculées au prorata temporis 2016*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2016 : 11 297 584 € dont,

- Cadres supérieurs : 4 374 508 €
- Membres du personnel : 6 923 076 €

3. Frais et Fiscalité

▪ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.nam.natixis.com> (rubrique "A propos de Natixis AM/Engagements de gouvernance et de compliance").

▪ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA INVEST-EUROSE. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,43% TTC, dont 0,69% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,74% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (*représentant les frais courants du maître sur la même période*).

Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion (dans la rubrique frais de gestion nourricier).

▪ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

4. Rapport du commissaire aux comptes

MAZARS

**FCPE
SELECTION DNCA EUROSE**

Rapport du Commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2017

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux porteurs de parts du FCPE SELECTION DNCA EUROSE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) SELECTION DNCA EUROSE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31 décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 24 mai 2018

Le commissaire aux comptes

Mazars :

Pierre MASIERI

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over two horizontal lines. The signature is slanted upwards from left to right and consists of several overlapping loops and strokes.

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels en EUR

■ Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2017

Portefeuille : 3671 SELECTION DNCA EUROSE

	29/12/2017	30/12/2016
INSTRUMENTS FINANCIERS	35 494 600,95	15 059 660,96
OPC MAÎTRE	35 494 600,95	15 059 660,96
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	64 104,20	23 299,59
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	64 104,20	23 299,59
COMPTES FINANCIERS	85 575,14	4 749,18
Liquidités	85 575,14	4 749,18
TOTAL DE L'ACTIF	35 644 280,29	15 087 709,73

5. Comptes de l'exercice

■ Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2017

Portefeuille : 3671 SELECTION DNCA EUROSE

	29/12/2017	30/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	35 783 978,43	15 147 452,08
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	81 103,65	2 551,90
Résultat de l'exercice (a, b)	-244 872,28	-93 975,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * Montant représentatif de l'actif net	35 620 209,80	15 056 028,53
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	24 070,49	31 681,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	24 070,49	31 681,20
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	35 644 280,29	15 087 709,73

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des éventuels acomptes versés au cours de l'exercice

5. Comptes de l'exercice

■ Hors-Bilan

Hors-bilan au 29/12/2017

Portefeuille : 3671 SELECTION DNCA EUROSE

	29/12/2017	30/12/2016
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

Compte de Résultat

Compte de résultat au 29/12/2017

Portefeuille : 3671 SELECTION DNCA EUROSE

	29/12/2017	30/12/2016
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	127,47	25,50
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	127,47	25,50
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-127,47	-25,50
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	181 360,18	61 330,80
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-181 487,65	-61 356,30
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-63 384,63	-32 619,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-244 872,28	-93 975,45

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels – Annexes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de décembre. Pour 2017, il s'agit du 29 décembre.

L'exercice couvre la période du **31 décembre 2016 au 29 décembre 2017**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
 - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
 - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Les **titres de créances négociables (TCN)** :
 - ⇒ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est supérieure à trois mois, sont évalués sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions sur le marché pour autant que leur durée de vie résiduelle reste supérieure à trois mois ;

5. Comptes de l'exercice

- ⇒ en l'absence de transaction significative permettant de dégager un prix de marché incontestable, les TCN sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de TCN de même catégorie, bénéficiant de meilleures conditions à la date d'évaluation, majoré le cas échéant, d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre ; ainsi, les TCN français, les bons du Trésor à taux fixe et intérêt annuel (BTAN) et les bons à taux fixe (BTF) sont valorisés sur la base des cotations de marché du jour d'établissement de la valeur liquidative. Pour les autres titres, le taux de référence sera le taux interbancaire offert à Paris (Euribor) pour les titres d'échéance à moins d'un an, et le taux des BTAN pour les titres à échéance d'un an et plus ;
- ⇒ lorsque les TCN arrivent à échéance trois mois, leur valeur, au cours de la période restant à courir, peut évoluer linéairement entre le dernier prix de référence retenu et le prix de remboursement, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
- ⇒ les TCN pour lesquels le taux d'intérêt est révisé tous les trois mois sont évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché ;
- ⇒ les TCN dont l'échéance, au moment de l'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire, sauf sensibilité particulière nécessitant une valorisation au prix de marché.
- Les **titres reçus en pension** sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les **titres donnés en pension** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **prêts et emprunts de titres** sont évalués à leur valeur de marché.
- Les **opérations à terme ferme et conditionnelles** sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les **engagements hors bilan** : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les **intérêts courus sur obligations** sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les **intérêts** sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les **achats et ventes de titres** sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du commissaire aux comptes*) : 0,70% (TTC) l'an de l'actif net.	FCPE
	Frais de gestion externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)			
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0,78% (TTC) maximum l'an.	FCPE
3	Commissions de mouvement	Par transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Néant	Néant	Néant

Ces frais sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative et sont perçus mensuellement.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, la commission de gestion administrative et comptable, et de gestion financière n'y est pas assujettie.

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Rappel des frais du Compartiment maître « DNCA INVEST – EUROSE » de la SICAV maître « DNCA INVEST » :

Classes d'actions	Commission de Gestion
Actions de Classe I EUR	Jusqu'à 0,70% de l'actif net de la Classe par an

Le Dépositaire recevra de la part du Fonds une commission de dépositaire (la « Commission de Dépositaire »). Une telle commission n'excédera pas 0,08% de la valeur nette d'inventaire du Fonds. La Commission de Dépositaire sera payée mensuellement.

L'Agent Administratif et l'Agent de Transfert principal recevront une commission d'administration (la « Commission d'Administration »). Une telle commission n'excédera pas 0,07% de la valeur nette d'inventaire du Fonds. La Commission d'Administration sera payée mensuellement. Cette Commission d'Administration pourra être supérieure à 0,07% de la

5. Comptes de l'exercice

valeur nette d'inventaire de certains Compartiments sans jamais excéder 0,07% de la valeur nette d'inventaire du Fonds lui-même.

Le Fonds s'acquittera des frais d'agents de transfert locaux et d'agents représentants, des jetons de présence et des frais des Administrateurs, y compris leur couverture d'assurance, des commissions payables aux conseillers en investissement désignés (le cas échéant), des frais juridiques et d'audit, des frais de publication et d'impression, des frais relatifs à la préparation et à la distribution du prospectus, des KIID, des notices explicatives, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, des frais postaux, de téléphone et de télex, des frais de publicité ainsi que de tous autres frais supplémentaires d'enregistrement.

Le Fonds s'acquittera également des autres frais opérationnels comme, par exemple, les frais relatifs à l'achat et à la vente de titres en portefeuille, y compris les impôts et charges gouvernementales. Tous les frais sont pris en compte pour le calcul de la valeur nette d'inventaire des actions de chaque Compartiment.

Tous les honoraires, coûts et frais supportés par le Fonds seront initialement imputés au revenu d'investissement du Fonds.

Tous les frais effectivement supportés par le Fonds et ses Compartiments sont détaillés dans les rapports annuels et semi-annuels du Fonds.

Les frais de constitution du Fonds et les frais relatifs à la création de nouveaux Compartiments peuvent être capitalisés et amortis sur une période de cinq ans maximum, conformément au droit luxembourgeois et aux principes comptables généralement admis.

*** Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à :**

958,00 €.

5. Comptes de l'exercice

Evolution de l'actif net en EUR

Evolution de l'actif net au 29/12/2017

Portefeuille : 3671 SELECTION DNCA EUROSE

	29/12/2017	30/12/2016
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	15 056 028,53	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) *	24 954 628,26	15 913 476,93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) *	-5 297 558,89	-1 455 998,39
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	55 716,64	5 173,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-2 744,29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 032 882,91	657 626,74
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 690 509,65</i>	<i>657 626,74</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-657 626,74</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-181 487,65	-61 356,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments **	0,00	-150,00
ACTIF NET EN DATE D'ARRÊTÉ OU EN FIN D'EXERCICE	35 620 209,80	15 056 028,53

* La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

** N-1 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique et frais de certification annuelle d'un LEI : -150,00 €.

5. Comptes de l'exercice

■ Souscriptions rachats

Souscriptions rachats au 29/12/2017

Portefeuille : 3671 SELECTION DNCA EUROSE

	29/12/2017	30/12/2016
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	24 954 628,26	15 913 476,93
Versements de la réserve spéciale de participation	2 800 411,50	2 115 617,15
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	6 138 313,53	0,00
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires*	642 285,77	4 764 027,31
Abondements de l'entreprise	2 642 734,44	1 925 814,78
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	12 219 525,81	7 108 017,69
Transferts provenant d'un CET	443 821,21	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	67 536,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>163 551,75</i>	<i>82 696,12</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	5 297 558,89	1 455 998,39
Rachats	2 782 095,90	856 333,78
Transferts à destination d'un autre OPC	2 515 462,99	599 664,61

Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

* Dans le cadre de la Loi Macron sur l'Épargne Salariale et Retraite, de nouvelles informations doivent figurer dans la ventilation des collectes des souscriptions-rachats.

L'exercice 2016 n'a pas pu faire l'objet d'un retraitement sur le poste « Versements volontaires » faute de données disponibles. Ce poste reprenait les données relatives aux « Versements volontaires » et « Versements de l'intéressement ».

5. Comptes de l'exercice

Compléments d'informations

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'Actif, de Passif et de Hors-Bilan

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'Actif, de Passif et de Hors-Bilan (Hors euro)

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devise	%
Actif								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

- Ventilation par nature des postes créances et dettes

	Nature de débit/crédit	29/12/2017
Créances	Souscriptions à recevoir	64 104,20
Total des créances		64 104,20
Dettes	Rachats à payer	- 4 418,80
	Frais de gestion	- 19 651,69
Total des dettes		- 24 070,49
Total dettes et créances		40 033,71

- Capitaux propres

- Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 149 633,4537	24 954 628,26
Parts rachetées durant l'exercice	-244 845,0770	-5 297 558,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 623 762,6651	

- Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	164 995,73
Montant des commissions de souscription perçues	164 995,73
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	-164 995,73
Montant des commissions de souscription rétrocedées	-164 995,73
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

- Frais de gestion à la charge du fonds

	29/12/2017
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	181 360,18
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

- Engagements reçus et donnés

	29/12/2017
- Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
- Autres engagements reçus	0,00
- Autres engagements donnés	0,00

5. Comptes de l'exercice

▪ Autres informations

• Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2017
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2017
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

• Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe Natixis

	Code Isin	Libellés	29/12/2017
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			35 494 600,95
	LU0284394151	LEONARDO INV.EUROSE I C.4DEC	35 494 600,95

5. Comptes de l'exercice

- **Tableau des résultats**

- **Tableau d'affectation du résultat de l'exercice**

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-244 872,28	-93 975,45
Total	-244 872,28	-93 975,45

	29/12/2017	30/12/2016
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-244 872,28	-93 975,45
Total	-244 872,28	-93 975,45

- **Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2017	30/12/2016
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	81 103,65	2 551,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	81 103,65	2 551,90

	29/12/2017	30/12/2016
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	81 103,65	2 551,90
Total	81 103,65	2 551,90

5. Comptes de l'exercice

- Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2016	29/12/2017
Actif net en EUR	15 056 028,53	35 620 209,80
Nombre de titres	718 974,2884	1 623 762,6651
Valeur liquidative unitaire	20,94098	21,93683
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,13	-0,15

5. Comptes de l'exercice

■ Inventaire détaillé des instruments financiers

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
LEONARDO INV.EUROSE I C.4DEC	EUR	204 344,2772	35 494 600,95	99,65
TOTAL LUXEMBOURG			35 494 600,95	99,65
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			35 494 600,95	99,65
TOTAL Organismes de placement collectif			35 494 600,95	99,65
Total portefeuille titres			35 494 600,95	99,65
Créances			64 104,20	0,18
Dettes			-24 070,49	-0,07
Comptes financiers			85 575,14	0,24
Actif net			35 620 209,80	100,00

6. Annexe(s)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA EUROSE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000116099

Part C

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment maître "DNCA INVEST - EUROSE" (action I) de la SICAV de droit luxembourgeois "DNCA INVEST". L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif du compartiment maître vise à : "surperformer l'indicateur de référence composite 20 % Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS GLOBAL calculé dividendes et coupons réinvestis, sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 ans."
- Rappel de la politique d'investissement du compartiment maître : *Le compartiment cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations de la zone euro. Il offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.*
- Rappel de la composition du compartiment maître : *Le compartiment maître peut investir à tout moment :
- jusqu'à 100 % de son actif net dans des produits de taux libellés en euros, du secteur privé ou public, de toutes notations ou non notés dont au moins 50 % en titres de créance de la catégorie "investment grade" (c'est à dire de notation supérieure ou égale à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme ou équivalent. La société de gestion ne recourra pas systématiquement à des notations d'agences de notation pour justifier ses décisions d'investissement et peut procéder à sa propre analyse crédit.
Le compartiment peut investir dans des titres de créances spéculatifs (i.e. n'appartenant pas à la catégorie "investment grade" ou non notés) dont 5 % maximum dans des titres dégradés (i.e. de notation inférieure à CCC selon Standard & Poor's ou équivalent).
- jusqu'à 35 % de son actif net en actions de sociétés de toute capitalisation, libellées en euros, ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE, dont des actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros dans la limite de 5 % de l'actif net.
La durée du portefeuille est limitée à 7.
Dans la limite de 10% de son actif net, le compartiment peut recourir à des OPCVM et/ou FIA.
Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra recourir à des titres intégrant des dérivés (exemples: obligations convertibles, bons de souscription) dans un but de couverture et/ou exposition au risque de taux, sans recherche de surexposition.*
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés d'actions et aux marchés de taux dans le cadre d'une stratégie flexible.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	1,43%
----------------	-------

Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE** : 2015.
- **Année de création de la part C** : 2015.
- **Devise** : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Asset Management - 21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : nam-service-clients@nam.natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
 - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
 - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA EUROSE

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000120189

Part R

FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un Fonds nourricier est un Fonds investi au minimum à 90 % dans un seul autre OPCVM/FIA qui prend alors la qualification de maître.
- Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment maître "DNCA INVEST - EUROSE" (action I) de la SICAV de droit luxembourgeois "DNCA INVEST". L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui du maître, diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses frais de gestion. L'objectif du compartiment maître vise à : "surperformer l'indicateur de référence composite 20 % Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS GLOBAL calculé dividendes et coupons réinvestis, sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 ans."
- Rappel de la politique d'investissement du compartiment maître : *Le compartiment cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations de la zone euro. Il offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.*
- Rappel de la composition du compartiment maître : *Le compartiment maître peut investir à tout moment :
- jusqu'à 100 % de son actif net dans des produits de taux libellés en euros, du secteur privé ou public, de toutes notations ou non notés dont au moins 50 % en titres de créance de la catégorie "investment grade" (c'est à dire de notation supérieure ou égale à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme ou équivalent. La société de gestion ne recourra pas systématiquement à des notations d'agences de notation pour justifier ses décisions d'investissement et peut procéder à sa propre analyse crédit.
Le compartiment peut investir dans des titres de créances spéculatifs (i.e. n'appartenant pas à la catégorie "investment grade" ou non notés) dont 5 % maximum dans des titres dégradés (i.e. de notation inférieure à CCC selon Standard & Poor's ou équivalent).
- jusqu'à 35 % de son actif net en actions de sociétés de toute capitalisation, libellées en euros, ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE, dont des actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros dans la limite de 5 % de l'actif net.
La durée du portefeuille est limitée à 7.
Dans la limite de 10% de son actif net, le compartiment peut recourir à des OPCVM et/ou FIA.
Afin de réaliser son objectif de gestion, le compartiment pourra recourir à des titres intégrant des dérivés (exemples: obligations convertibles, bons de souscription) dans un but de couverture et/ou exposition au risque de taux, sans recherche de surexposition.*
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque reflète l'exposition du FCPE aux marchés d'actions et aux marchés de taux dans le cadre d'une stratégie flexible.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme** : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice

Frais courants	1,78%*
----------------	--------

Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Année de création du FCPE : 2015.
- Année de création de la part R : 2017.
- Devise : Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de NATIXIS ASSET MANAGEMENT – 21 quai d'Austerlitz – 75634 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Asset Management - 21 quai d'Austerlitz - 75634 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : nam-service-clients@nam.natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale française.
- Le Conseil de surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprises, de deux membres :
 - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou des règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
 - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- La responsabilité de Natixis Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.

SELECTION DNCA EUROSE

Le fonds SELECTION DNCA EUROSE est un FCPE nourricier du compartiment maître "DNCA INVEST - EUROSE" (action I) de la SICAV de droit luxembourgeois "DNCA INVEST".

L'objectif d'investissement du fonds maître, DNCA INVEST - EUROSE, vise à surperformer l'indicateur de référence composite 20% Eurostoxx 50 + 80% FTSE MTS Global calculé dividendes et coupons réinvestis, sur une durée de placement recommandée d'au moins 2 ans. Il cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations de la zone euro. Il offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.

FCPE N° 3671

CHIFFRES CLÉS

■ Actif total du fonds (en millions d'€) : 35.62
 ■ Valeur liquidative en € : Part C 21.93683

HORIZON DE PLACEMENT

3 ans au moins

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



INFORMATIONS PRATIQUES

N° d'agrément : 990000116099
 Date d'agrément : 29/12/2015
 Type de fonds : FCPE
 Devise du fonds : EUR
 Valorisation : Quotidienne

Société de gestion : NATIXIS ASSET MANAGEMENT
 Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

SOUSCRIPTION / RACHAT

Les demandes sont à formuler :
 - par internet sur votre Espace Sécurisé Epargnants
 - par courrier à l'adresse figurant sur vos relevés de compte d'épargne salariale.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégie Flexible à Dominante Taux

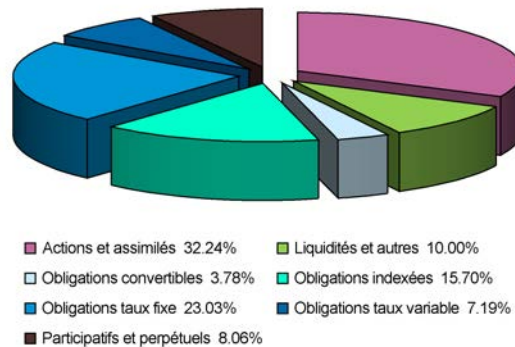
PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	30/11/2017	30/12/2016	30/12/2016			
Performance du FCPE	-0.01%	4.76%	4.76%	-	-	-
Performance de l'indice de référence	-1.00%	2.23%	2.23%	-	-	-
Écart de performance	0.99%	2.53%	2.53%	-	-	-
Performance annualisée	NS	NS	NS	-	-	-
Volatilité du FCPE	NS	NS	3.54%	-	-	-
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	3.46%	-	-	-

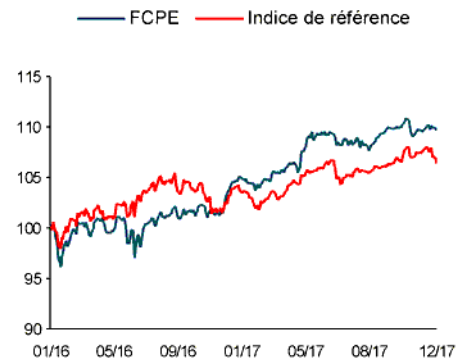
Indice de référence : 80% FTSE MTS Global + 20% EURO STOXX 50 DNR

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres des performances citées ont trait aux périodes écoulées.

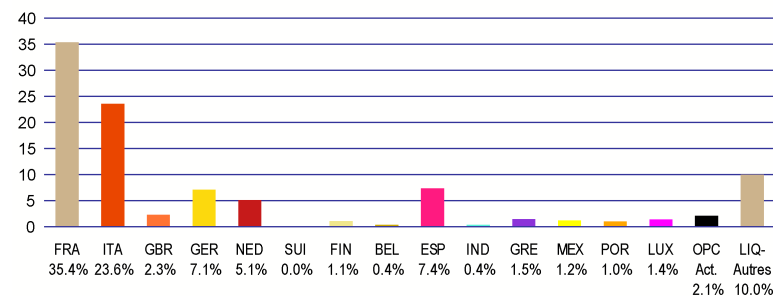
COMPOSITION DU PORTEFEUILLE



PERFORMANCE (BASE 100)



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



PRINCIPALES LIGNES DU PORTEFEUILLE

Code ISIN	Nom de la valeur	Poids
IT0005004426	ITALY BTPS I-L 2.35% 14-15-09-2024	2.78%
IT0005012783	ITALY BTPS I-L 1.65 14-23-04-2020	2.40%
ES00000126A4	SPGBei 1.8 113024	2.23%
IT0004890882	BTPEi 1.7 0918	2.17%
FR0000125684	ZODIAC AEROSPACE	2.01%
NL0000226223	STMICROELECTRONICS	2.01%
FR0000133308	ORANGE	1.76%
IT0004380546	ITALIE 235%150919	1.72%
FR0000125486	VINCI	1.71%
IT0004243512	BTPEi 2.6 0923	1.64%
Total		20.43%

COMMENTAIRE DE GESTION

Après un dernier mois relativement calme sur l'ensemble des marchés financiers, l'année 2017 restera marquée, au-delà des belles performances boursières, par un niveau de volatilité exemplairement faible, phénomène en grande partie dû à la mainmise des banques centrales sur les marchés obligataires et par ricochet sur les marchés plus risqués. Les taux souverains, à l'image de l'emprunt allemand à 10 ans qui progresse d'une vingtaine de points de base seulement, seront restés dans des fourchettes que peu imaginaient il y a un an, déjouant une nouvelle fois les pronostics pessimistes des stratégestes. Les spreads de crédit ont poursuivi leur compression, l'indice actions Euro STOXX 50 Net Return termine l'année à +9,15%.

Dans cet environnement béni, et après une stabilité en décembre, le fonds affiche une belle performance sur l'année. Les opérations du mois ont consisté majoritairement en un renforcement des convictions en portefeuille : Louis Dreyfus Company, OTE, Ferrari du côté des obligations, et deux valeurs liées au pétrole, Total et Vallourec, en actions. Eurose a participé à l'émission obligataire à 3 ans et demi de Volkswagen Bank, la banque du constructeur automobile, dont le coupon est indexé sur l'Euribor 3 mois (+42bp). Par ailleurs, suite à l'offre d'Atos sur Gemalto à 46' puis à la contre-offre de Thales à 51' le spécialiste français de la sécurité numérique a fait son entrée en portefeuille, dans une optique de portage, le cours affichant une décote encore importante par rapport au prix de l'offre. L'exposition du fonds aux actions est maintenue à un niveau élevé, autour de 30%, preuve de la poursuite de notre confiance dans les marchés actions de la zone euro, certes un peu moins bon marché qu'il y a un an. Un retour progressif de l'inflation serait bénéfique au portefeuille, d'une part via l'effet induit sur les bénéfices des sociétés détenues en actions, et d'autre part via le positionnement toujours important sur les obligations souveraines (Italie, Espagne) indexées sur l'inflation. La hausse de taux en conséquence ne devrait que peu affecter le fonds, grâce à son positionnement très court en sensibilité. Les marchés obligataires sont toujours au moins aussi chers qu'ils ne l'étaient il y a un an, mais la poursuite du fort momentum économique ne fait pas craindre de hausse du risque de défaut. La clé pour 2018 sera, hors choc externe (provenant par exemple de Corée du Nord), la bonne gestion de la sortie progressive des politiques monétaires très accommodantes des banques centrales.



Natixis Asset Management

Société Anonyme au capital de 50 434 604,76 euros
Agrée en qualité de Société de Gestion de Portefeuille
sous le numéro GP 90009 en date du 22 mai 1990
Immatriculée au RCS Paris B 329 450 738
21, quai d'Austerlitz - 75634 Paris Cedex 13